



Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

L'honorable Marc Miller
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la
Citoyenneté

L'original du présent document a été signé par l'honorable Marc Miller, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

This publication is also available in English under the title: Immigration and Refugee Board of Canada 2023 to 2024 Departmental Results Report.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Place Minto, Édifice Canada

344, rue Slater, 12^e étage

Ottawa (Ontario)

Canada

K1A 0K1

[cisr-irb.gc.ca](https://www.cisr-irb.gc.ca)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2024.

Cette publication est également disponible en format HTML à l'adresse suivante : <https://www.irb-cisr.gc.ca/fr/rapports-publications/planification-rendement/Pages/rapport-resultats-ministeriels-2324.aspx>

Numéro de catalogue du gouvernement du Canada : MQ1-8F-PDF

Numéro international normalisé des publications en série : 2561-0767

Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada en un coup d'œil

Un Rapport sur les résultats ministériels fournit un compte rendu des réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le [plan ministériel](#) connexe.

- [Raison d'être, mandat et rôle, et contexte opérationnel](#)

Principales priorités

Les principales priorités de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) en 2023-2024 étaient les suivantes :

- Maintenir la qualité du processus décisionnel et améliorer l'accès pour les personnes qui comparaissent devant la Commission.
- Poursuivre les efforts pour accroître l'efficacité et s'assurer de disposer d'outils et de processus cohérents, appuyés par la technologie, l'information et l'analyse de données.
- Veiller à créer un milieu de travail respectueux et à favoriser l'établissement d'un effectif diversifié qui dispose des outils et des ressources nécessaires.

Faits saillants

En 2023-2024, le total des dépenses réelles (y compris les services internes) de la CISR était de 341 256 514 dollars et le personnel équivalent temps plein total (y compris les services internes) était de 2 395. Pour tout savoir sur les dépenses totales et les ressources humaines de la CISR, consultez la [section Dépenses et ressources humaines](#) du rapport complet.

Un résumé des réalisations du ministère en 2023-2024 selon son cadre ministériel des résultats approuvé est présenté ci-dessous. Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'un ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui permettent de mesurer les progrès menant vers l'atteinte de ces résultats.

Responsabilité essentielle 1 : Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié

Dépenses réelles : 253 103 632 \$
Ressources humaines réelles : 1 918

Résultats ministériels obtenus

Bien que la Commission exerce ses activités dans un environnement complexe et changeant, les efforts qu'elle a déployés pour optimiser la capacité, tout en maintenant la qualité du processus décisionnel, lui ont permis d'instruire et de trancher un nombre sans précédent de demandes d'asile et de continuer à rendre des décisions de manière équitable et en temps opportun, conformément à la loi.

- La CISR mène régulièrement des examens de la qualité dans ses quatre sections. Pendant l'exercice 2023-2024, la Commission a dépassé sa cible, puisque 95 p. 100 des cas répondaient aux normes de haute qualité.
- Au cours de l'exercice 2023-2024, la Commission a rendu un nombre record de décisions touchant à l'immigration et au statut de réfugié, soit près de 80 000. Plus particulièrement, les quatre sections de la CISR ont réglé :
 - 55 300 demandes d'asile à la Section de la protection des réfugiés;
 - 9 800 appels à la Section d'appel des réfugiés;
 - 1 800 enquêtes et 9 500 contrôles des motifs de détention à la Section de l'immigration;
 - 3 300 appels à la Section d'appel de l'immigration.
- Pendant l'exercice 2023-2024, la Cour fédérale a annulé 0,5 p. 100 des décisions de la Commission, un pourcentage qui respecte la cible de la CISR d'au plus 1 p. 100 et qui témoigne de l'équité et de la qualité des décisions rendues par la Commission.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le [règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié](#) dans la section « Résultats : Nos réalisations » du rapport complet sur les résultats ministériels.

Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Sur cette page

- [Message de la présidente](#)
- [Résultats : Nos réalisations](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

Message de la présidente

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), le plus important tribunal administratif du Canada.

Cette année, la CISR célèbre son 35^e anniversaire. Le monde a beaucoup changé au cours des 35 dernières années, mais le mandat de la Commission a résisté à l'épreuve du temps. Je suis fière du fait que, malgré un contexte d'immigration et de protection en constante évolution, la CISR continue à rendre des décisions éclairées sur des questions touchant à l'immigration et au statut de réfugié.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Commission a rendu un nombre record de décisions, soit près de 80 000. Plus particulièrement, les quatre sections de la Commission ont réglé : 55 300 demandes d'asile à la Section de la protection des réfugiés, 9 800 appels à la Section d'appel des réfugiés, 1 800 enquêtes et 9 500 contrôles des motifs de détention à la Section de l'immigration et 3 300 appels à la Section d'appel de l'immigration. Cela n'aurait pas été possible sans le travail et le dévouement de tout le personnel de la CISR.

Ces chiffres sont toutefois loin derrière le nombre record de demandes d'asiles reçues, soit 156 900, au cours de l'exercice 2023-2024. Bien que la CISR ait reçu un financement temporaire et permanent accru, celui-ci demeure inférieur à ce qui est nécessaire pour répondre à la demande. Pour entreprendre de réduire l'écart, la CISR travaille à l'optimisation de sa capacité opérationnelle en simplifiant les processus, en mettant à profit la technologie et en outillant adéquatement son personnel. Les améliorations apportées au chapitre de l'efficacité ne se feront pas aux dépens de l'équité procédurale et de la qualité du processus décisionnel. Néanmoins, la Commission s'engage à faire tout en son pouvoir pour rendre une justice administrative en temps opportun tout en traitant un volume important de cas.

Les systèmes d'octroi de l'asile doivent surmonter des difficultés tant au Canada qu'à l'étranger. Je suis sûre que la CISR sera en mesure de remplir son mandat dans les années à venir; sa compétence en la matière est un élément clé de l'intégrité du système. Je suis fière de ce que la Commission a accompli au cours de la dernière année et du travail important que nous effectuons chaque jour.

Manon Brassard
Présidente et première dirigeante



Manon Brassard
Présidente et
première dirigeante

Résultats : Nos réalisations

Responsabilité essentielle et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Priorités pangouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada est un tribunal administratif, responsable et indépendant créé par le Parlement le 1er janvier 1989, pour régler les cas d'immigration et de statut de réfugié. Les décisions rendues par la CISR relativement aux demandes d'asile doivent être conformes à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), à la *Charte canadienne des droits et libertés*, à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et à la jurisprudence de la Cour suprême du Canada. La LIPR énonce que son interprétation et sa mise en œuvre doivent avoir pour effet de se conformer aux instruments internationaux portant sur les droits de l'homme dont le Canada est signataire.

La Cour suprême du Canada a statué que la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Déclaration canadienne des droits* s'appliquent toutes deux lorsqu'il s'agit pour la CISR de trancher les demandes d'asile.ⁱ De l'avis de la Cour suprême, lorsqu'une question importante de crédibilité est en cause, la justice fondamentale exige que cette question soit tranchée par voie d'audience. De plus, les cours ont jugé de façon constante que, compte tenu de la nature des droits en jeu, la Section de la protection des réfugiés comme la Section d'appel des réfugiés doivent reconnaître aux parties en présence un degré élevé d'équité procédurale.ⁱⁱ Plus récemment, la Cour suprême a souligné qu'un tribunal administratif doit assortir ses décisions de motifs convaincantsⁱⁱⁱ et que, lorsqu'elle effectue un contrôle judiciaire selon la norme de la décision raisonnable, la cour de révision doit s'assurer que la décision dans son ensemble est transparente, intelligible et justifiée.

La CISR rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne l'immigration, les demandes de protection de réfugié. Cela comprend la détermination des demandes d'asile et d'appels, les demandes d'annulation ou de perte de l'asile. Cela comprend également les prises de décisions relatives aux enquêtes et à la détention, aux appels sur certains cas d'immigration

ⁱ *Singh c. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration*, [1985] 1 RCS 177.

ⁱⁱ *Thamotharem c. Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration)*, 2007 CAF 198.

ⁱⁱⁱ *Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) c. Vavilov*, 2019 CSC 65.

(par exemple : les demandes de parrainage, certaines mesures de renvoi, les demandes liées au non-respect de l'obligation de résidence ainsi que les enquêtes).

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement au règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : Cibles et résultats relativement au règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié

Le tableau 1 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés au règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié.

Résultat ministériel relativement aux décisions équitables rendues en temps opportun dans les cas d'immigration et de statut de réfugié

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Délai dans lequel 80 p. 100 des demandes d'asile sont réglées	Au plus 24 mois	Mars 2024	2021-2022 : Non disponible ¹ 2022-2023 : 37 mois ² 2023-2024 : 18 mois
Délai dans lequel 80 p. 100 des appels en matière d'asile sont réglés	Au plus 12 mois	Mars 2024	2021-2022 : Non disponible ¹ 2022-2023 : 6 mois 2023-2024 : 4 mois
Délai dans lequel 80 p. 100 des enquêtes sont réglées	Au plus 9 mois	Mars 2024	2021-2022 : Non disponible ¹ 2022-2023 : 4 mois 2023-2024 : 5 mois
Pourcentage des contrôles des motifs de détention terminés dans les délais prévus par la loi	Au moins 96 p. 100	Mars 2024	2021-2022 : 98 p. 100 2022-2023 : 99 p. 100 2023-2024 : 98 p. 100
Délai dans lequel 80 p. 100 des appels en matière d'immigration sont réglés ou font l'objet d'un sursis	Au plus 12 mois	Mars 2024	2021-2022 : Non disponible ¹ 2022-2023 : 11 mois 2023-2024 : 10 mois
Pourcentage des décisions annulées par la Cour fédérale	Au plus 1 p. 100	Mars 2024	2021-2022 : 0,5 p. 100 2022-2023 : 0,5 p. 100

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
			2023-2024 : 0,5 p. 100
Pourcentage des cas qui répondent aux normes de haute qualité	Au moins 80 p. 100	Mars 2024	2021-2022 : Non disponible ³ 2022-2023 : Non disponible ⁴ 2023-2024 : 95 p. 100

¹ Les résultats réels ne sont pas disponibles pour l'exercice 2021-2022, car l'indicateur de résultat ministériel n'a commencé à être employé qu'en 2022-2023. Ces changements ont donné lieu à des indicateurs clairs et détaillés concernant la rapidité d'exécution, lesquels peuvent être mis à jour selon le contexte opérationnel de la CISR.

² La cible fixée pour l'exercice 2022-2023 était « Au plus 36 mois ». Pendant l'exercice 2022-2023, la démarche visant à se concentrer sur le principe du « premier entré, premier sorti » en matière de mise au rôle a permis de régler un plus grand nombre d'anciennes demandes d'asile, ce qui a fait augmenter l'ancienneté moyenne des demandes d'asile au moment du règlement. Il est important de signaler que bon nombre des anciennes demandes d'asile n'étaient pas prêtes pour l'instruction (par exemple, suspension). La réduction du nombre d'anciennes demandes d'asile en instance qui en résulte a permis à la CISR d'atteindre cette cible durant l'exercice 2023-2024. En avril 2023, le temps d'attente moyen pour les nouvelles demandes d'asile était de 22 mois.

³ Les résultats réels ne sont pas disponibles pour l'exercice 2021-2022. L'objectif de l'examen de la qualité a changé après le passage des audiences en personne aux audiences virtuelles et comprenait un examen de l'accès à la justice dans le cadre des audiences virtuelles, lequel a permis de conclure qu'une grande majorité des intervenants avait une expérience globale positive de la formule virtuelle.

⁴ Les résultats réels ne sont pas disponibles, car cet indicateur est présenté aux deux ans.

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de la CISR figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement au règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié en 2023-2024 en les comparant aux résultats prévus dans le Plan ministériel de la CISR pour l'exercice.

Décisions équitables rendues en temps opportun dans les cas d'immigration et de statut de réfugié

Résultats obtenus

Au cours des cinq dernières années, la Commission a pris de l'expansion et s'est transformée; elle a mis en place un tribunal virtuel par défaut, tout en réglant un nombre record de cas. La Commission a continué à s'adapter à mesure que son contexte opérationnel évoluait, afin de garantir l'intégrité du système canadien d'immigration et d'octroi de l'asile.

En 2023-2024, la CISR a rendu près de 80 000 décisions sur des questions touchant à l'immigration et au statut de réfugié par l'entremise de ses quatre sections. Bien que ces résultats reflètent le travail que la Commission a accompli et qui a été présenté dans le Plan ministériel 2023-2024, le nombre de demandes d'asile déferées continue de croître à un rythme qui dépasse la capacité financée de la CISR. La Commission a adopté un nouveau plan stratégique, Horizon 2026-2027, qui s'appuie sur les plans décrits dans le Plan ministériel 2023-2024 afin d'optimiser la capacité opérationnelle dans les quatre sections et de renforcer encore plus les initiatives de gestion du rendement, de la qualité et des ressources humaines définies précédemment. Un certain nombre des engagements pris en 2023-2024

se poursuivront au cours de l'Horizon 2026-2027, où l'accent sera davantage mis sur les gains d'efficacité.

La qualité des procédures demeure une priorité absolue pour la CISR. La Commission s'efforce de simplifier les interactions avec l'ensemble des parties, de recourir au langage simple et d'offrir l'accès en temps opportun au processus décisionnel et aux décisions. Ces activités améliorent l'accès pour toutes les personnes qui comparaissent devant la Commission, en particulier celles qui ne sont pas représentées. Afin de s'assurer que toutes les personnes participant à une procédure à la Commission ont droit à une audience équitable, la CISR a :

- Mis à jour les Directives numéro 3 du président intitulées [Procédures concernant les mineurs qui comparaissent devant la CISR](#) et les Directives numéro 8 du président intitulées [Accessibilité des procédures devant la CISR – mesures d'adaptation d'ordre procédural et considérations de fond](#), lesquelles sont entrées en vigueur le 31 octobre 2023. Environ 500 commissaires et membres du personnel de soutien au processus décisionnel ont reçu une formation pour garantir la mise en œuvre efficace des directives.
- Analysé les commentaires des intervenants et intégré ces derniers aux [Règles de la Section de l'immigration](#), dans l'optique d'éclairer les mises à jour futures des Règles.
- Avancé les travaux visant à améliorer les programmes de soutien, notamment en poursuivant l'examen de ses programmes relatifs aux représentants désignés et aux services d'interprétation. Les commentaires des intervenants ont permis de formuler des recommandations pour améliorer le cadre d'assurance de la qualité concernant les représentants désignés, la procédure de traitement des plaintes et les formulaires utilisés par les représentants désignés. La Commission a poursuivi ses efforts pour cerner les points à améliorer dans le programme relatif aux services d'interprétation et apporter les modifications requises, afin de se doter d'un bassin adéquat d'interprètes accrédités, lesquels sont indispensables à la tenue de procédures équitables et en temps opportun à la Commission.
- Continué le travail sur les personnes détenues ayant des problèmes de santé mentale afin de veiller à ce que la Section de l'immigration soit en mesure de traiter, de manière équitable et avec sensibilité, avec des personnes détenues ayant des problèmes de santé mentale.
- Produit des guides de stylistique pour la rédaction de décisions à l'intention des commissaires de la Section d'appel des réfugiés, afin d'encourager l'utilisation du langage simple dans la rédaction de motifs, de façon à rendre les décisions plus accessibles pour tous les appelants, y compris ceux qui ne sont pas représentés.
- Mis à jour ses pages Web dans le cadre de l'exercice de renouvellement du Web afin d'améliorer l'accessibilité et la convivialité de la page Web [Enquêtes et contrôle des motifs de détention](#).

- Amélioré l'accès aux décisions respectives des quatre sections en augmentant le nombre de décisions accessibles sur la [page Web des décisions de la CISR](#) et sur le site Web de l'[Institut canadien d'information juridique](#).
- Continué à garantir des procédures respectueuses et professionnelles, en traitant les plaintes touchant la conduite des commissaires et des conseils.
- Examiné la formation à l'intention des nouveaux commissaires afin que les nouveaux commissaires aient une bonne compréhension du droit, des règles des sections et de la jurisprudence.
- Achevé, par l'entremise d'évaluateurs tiers, deux [examens du rendement en matière de qualité](#), dont l'objet est d'évaluer la qualité des procédures et du processus décisionnel.

La CISR poursuit ses efforts afin de s'assurer qu'elle dispose d'outils appropriés et de processus uniformes, appuyés par la technologie, l'information et l'analyse de données. La Commission explore aussi des approches nouvelles et novatrices, comme l'automatisation des processus, dont elle continue de tirer profit pour favoriser la modernisation du système de gestion des cas de la Commission. Afin de continuer à accroître l'efficacité, au cours de l'exercice 2023-2024, la Commission a :

- Augmenté la capacité grâce à un triage amélioré, à une meilleure préparation des dossiers et à la mise au rôle et à l'attribution stratégiques des demandes d'asile à la Section de la protection des réfugiés. La portée de ces travaux a évolué tout au long de l'exercice et continuera de le faire dans le cadre du plan stratégique Horizon 2026-2027, dans l'optique d'optimiser la capacité de toutes les sections.
- Mis en œuvre un nouvel outil de gestion des cas en instance à la Section d'appel des réfugiés à l'appui du processus national d'attribution des dossiers. Cet outil améliore la capacité de gestion des cas en instance et simplifie l'attribution stratégique des dossiers à ses commissaires. Il réduit le temps consacré à des tâches administratives afin d'accroître le nombre total d'appels réglés.
- Peaufiné les modèles et les outils de productivité afin d'augmenter le rendement, de gérer l'affectation de ressources et d'améliorer les capacités de planification.
- Transféré les données et les documents du système électronique de gestion des cas de la Commission dans une plateforme infonuagique, qui servira de fondement à la simplification des opérations, à la normalisation des processus opérationnels et à l'intégration de la gestion des documents de bout en bout. Les données et les documents du portail [Mon dossier](#) de la CISR ont aussi été transférés dans une plateforme infonuagique.
- Ajouté deux nouvelles fonctionnalités au portail [Mon dossier](#) de la Commission. La première permet aux conseils de [demander les enregistrements audio d'audiences](#) par voie électronique. La deuxième permet aux conseils de déposer un avis d'appel par voie électronique à la Section d'appel des réfugiés, grâce aux renseignements déjà accessibles dans le système.

- Amélioré les outils libre-service utilisés par les commissaires de la CISR à la Section de la protection des réfugiés et à la Section d’appel des réfugiés. Par exemple, un portail d’information pour les deux sections permet aux commissaires d’accéder de façon sécurisée aux ressources et aux outils requis pour gérer leurs dossiers. De plus, le tableau de bord du commissaire fournit aux commissaires de la Section de la protection des réfugiés des renseignements consolidés leur permettant de gérer leur charge de travail et les audiences à venir. Enfin, les pages de renvoi sur les pays offrent aux commissaires un guichet unique où consulter des documents de référence sur les conditions dans le pays et la jurisprudence pertinente.
- Mis à l’essai un logiciel de conversion de la parole en texte pour produire des transcriptions d’audience en matière d’asile à la Section d’appel des réfugiés. Cette initiative comprenait l’entraînement et la mise en place d’un grand modèle de langage pour évaluer si l’intelligence artificielle peut accroître l’efficacité de la production des transcriptions. Après un essai récent, nous avons constaté que l’intégration d’outils d’intelligence artificielle pour la transcription permet d’économiser jusqu’à 50 p. 100 du temps.

Principaux risques

La CISR a continué à gérer les risques recensés dans le Plan ministériel 2023-2024 et a mis en œuvre avec succès des stratégies d’atténuation afin de réduire et de contrôler toute incidence sur l’atteinte des objectifs et des résultats stratégiques de la Commission.

Tout au long de l’exercice, le nombre de cas reçus a continué de dépasser la capacité financée, ce qui risquait d’empêcher la CISR d’atteindre ses cibles ou de rallonger les temps d’attente et de causer d’importants arriérés. Ce risque s’est concrétisé. La Commission l’a cependant atténué en gérant sa capacité interne de manière à répondre à la hausse du nombre de demandes d’asile déferées. Le financement permanent et temporaire annoncé dans le budget de 2022 a aussi contribué à stabiliser le budget et l’effectif de la CISR. En 2023-2024, la Commission a lancé le plan stratégique Horizon 2026-2027 afin d’accroître encore plus l’efficacité et d’optimiser les opérations dans toutes les sections. Cependant, le nombre de demandes d’asile déferées à la Commission ne cesse d’augmenter, ce qui allonge la liste de cas en instance et les temps d’attente. La Commission continuera de collaborer avec les organismes centraux pour trouver un financement durable à long terme.

En 2023-2024, la CISR a atténué un risque lié à une réserve limitée de ressources humaines en continuant à miser sur les stratégies de dotation dans la fonction publique et des personnes nommées par décret. Elle a simplifié les processus de recrutement et de dotation pour régler les problèmes immédiats de capacité au sein de l’organisation, mais il reste encore des problèmes de recrutement et de maintien en poste dans certains domaines, comme la technologie de l’information et l’approvisionnement, des pressions auxquelles le gouvernement du Canada dans son ensemble est soumis.

De plus, étant donné que le travail de la CISR s’inscrit dans un vaste système d’immigration et de protection des réfugiés et s’effectue de concert avec des partenaires de portefeuille en matière d’immigration et des fournisseurs de services clés, il y avait un risque continu que l’atteinte des cibles opérationnelles soit entravée ou retardée si les priorités n’étaient pas alignées sur celles des partenaires

ou des fournisseurs de services habilitants. La CISR continue de travailler en collaboration et en consultation avec ses principaux fournisseurs de services, les intervenants et les partenaires de portefeuille pour atténuer ces risques, d’une manière adaptée au contexte d’un tribunal administratif indépendant. Pour ce faire, elle effectue notamment la mise au rôle des audiences relatives aux demandes d’asile de la manière la plus efficace possible et renforce les programmes relatifs aux représentants désignés et aux interprètes, entre autres initiatives. De plus, la CISR assure également une gouvernance efficace avec les partenaires de portefeuille au moyen de structures telles que le Conseil de gestion du système d’octroi de l’asile, et l’élaboration de plans intégrés avec les principaux fournisseurs de services (Services partagés Canada et Services publics et Approvisionnement Canada).

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 2 : Aperçu des ressources requises pour le règlement des cas d’immigration et de statut de réfugié

Le tableau 2 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	266 092 619	253 103 632
Équivalents temps plein	1 936	1 918

Des [renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de la CISR se trouvent dans l’InfoBase du GC.

Priorités pangouvernementales connexes

Des renseignements sur les contributions de la Commission à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans sa [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Innovation

L’innovation est essentielle à la réalisation et au maintien du mandat de la CISR, notamment pour garantir l’accès à la justice. Comme il est mentionné dans la section des résultats ministériels intitulée « [Résultats : nos réalisations](#) », en 2023-2024, la Commission a tiré parti de la technologie pour appuyer ses employés et les personnes qui comparaissent devant elle, en se concentrant sur l’efficacité du processus décisionnel.

Répertoire des programmes

Le règlement des cas d’immigration et de statut de réfugié est appuyé des programmes suivants :

- Décisions relatives à la protection des réfugiés
- Décisions relatives aux appels des réfugiés
- Décisions relatives aux enquêtes et à la détention
- Décisions relatives aux appels en matière d’immigration

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour le règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié se trouvent sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Marchés attribués à des entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communication;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers (ne s'appliquent pas à la CISR);
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Au cours de l'exercice 2023-2024, les priorités de la CISR en matière de services internes, y compris celles décrites ci-dessous, ont joué un rôle de soutien clé dans la réalisation du mandat de la Commission. La CISR continue de s'efforcer de créer un environnement de travail respectueux et elle a poursuivi ses efforts afin que son effectif soit diversifié, bien formé et doté de ressources suffisantes, et qu'il dispose d'outils et de technologies appropriés.

L'innovation et la transformation ont continué de jouer un rôle crucial à la CISR en 2023-2024. La Commission est passée à un environnement de travail hybride conformément à la directive sur le retour au bureau et a mis en place avec succès un outil pour la réservation des espaces de travail. La CISR a aussi achevé une initiative visant la modernisation des salles d'audience, qui a permis de créer ou d'améliorer plus de 60 salles d'audience et plus de 30 salles de réunion.

La CISR a continué de prendre des mesures pour garantir un environnement de travail bienveillant et respectueux, tout en améliorant l’accessibilité, par la publication du document [Loi canadienne sur l’accessibilité – Rapport d’étape 2023 de la CISR](#) dans le cadre du [Plan d’accessibilité de la CISR 2023 à 2025](#) en décembre 2023. L’élimination d’obstacles et l’amélioration de l’accessibilité facilitent l’accès à la justice pour toutes les personnes qui comparaissent devant la Commission, mais l’accessibilité concerne également les personnes qui travaillent à la CISR. Un milieu de travail accessible signifie que chacun peut contribuer pleinement au mandat. Par exemple, en novembre 2023, la CISR a invité ses employés à participer à l’initiative [Passeport pour l’accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada](#) et à la soutenir, en tenant des séances d’information pour encourager la participation. Cette mesure, qui consistait notamment à communiquer l’importance de l’accessibilité, a appuyé les efforts continus de la Commission pour devenir plus accessible.

À l’appui d’une culture de travail fondée sur les valeurs de la courtoisie, du respect, de la diversité et de l’inclusion, le nouveau Plan stratégique pour la diversité et l’inclusion de la CISR a été approuvé en mars 2024. Ce plan repose sur l’engagement pris dans le plan précédent visant à promouvoir une main-d’œuvre diversifiée et inclusive, exempte de harcèlement et de discrimination, tout en garantissant l’égalité des chances pour tous les employés. La Commission s’engage aussi à offrir un environnement de travail où la sécurité psychologique et la santé mentale sont pleinement soutenues. À cette fin, la CISR continue de progresser dans la mise en œuvre de sa Stratégie pour la sécurité psychologique et la santé mentale, qui aide la Commission à répondre aux besoins changeants en matière de mieux-être dans le milieu de travail. Pour accroître le soutien offert aux employés, des cours ont été donnés afin d’accréditer d’autres secouristes en matière de santé mentale. Ces employés fournissent un soutien important au personnel ou aux équipes, et peuvent entendre les besoins des employés et les aider à trouver des ressources en santé mentale.

Pour que la Commission soit en mesure de répondre aux exigences croissantes du système d’octroi de l’asile, tant les employés que l’organisation elle-même ont absolument besoin des outils, de la technologie et des processus appropriés. Pour soutenir ses nouveaux outils de collaboration interne et ses solutions de stockage dans le nuage, la Commission a commencé à mettre en œuvre sa stratégie de gestion de l’information. Cette stratégie contribue à assurer la conformité avec les directives du gouvernement du Canada sur la protection des données et de l’information et la gestion de leur utilisation. Elle appuie aussi le mandat de la Commission en permettant aux employés de la CISR d’accéder rapidement à l’information et aux plateformes de collaboration.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 3 : Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus en ce qui a trait aux services internes pour l’exercice

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des ETP requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	65 609 405	88 152 882
Équivalents temps plein	432	477

Des [renseignements exhaustifs sur les ressources financières et les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de la CISR se trouvent dans l’InfoBase du GC.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 p. 100 de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement doit être entièrement mis en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2024-2025.

Résultat de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada pour 2023-2024

Tableau 4 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones¹

Comme il est indiqué dans le tableau 4, la CISR a attribué 6,2 p. 100 de la valeur totale de tous ses marchés à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2023-2024
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones ² (A)	1 847 578,33 \$
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones ³ (B)	56 119 520,64 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administrateur général (C)	26 490 090,30 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones $[A / (B - C) \times 100]$	6,2 p. 100

¹ Aux fins de mesure du rendement quant à la cible minimale de 5 p. 100 pour l'exercice 2023-2024, les données présentées dans ce tableau reposent sur la façon dont Services aux Autochtones Canada (SAC) définit une « entreprise autochtone », c'est-à-dire une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal; qui est inscrite au [Répertoire des entreprises autochtones](#); ou qui est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

² Comprend les modifications de marchés conclus avec des entreprises autochtones et des marchés conclus avec des entreprises autochtones au moyen de cartes d'achat de plus de 10 000 dollars, et pourrait inclure les marchés de sous-traitance conclus avec des entreprises autochtones.

³ Comprend les modifications de marchés conclus et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat de plus de 10 000 dollars.

La CISR a établi que trois produits devaient être exclus du calcul au titre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones :

1. Les services d'interprétation (pour lesquels des contrats sont directement passés avec des interprètes individuels pour une variété de langues étrangères) ne sont pas un produit qui peut être couvert par des marchés réservés.
2. Les contrats de commissionnaires sont attribués dans le cadre d'une convention d'offre à commandes de Services publics et Approvisionnement Canada. La CISR ne contrôle pas le mécanisme d'appel d'offres pour attribuer ou inclure des marchés réservés.

3. Les services de transcription font partie d'une offre à commandes ministérielle préexistante. Il n'est pas possible d'attribuer des marchés réservés pour ce produit.

Rendement de la CISR par rapport à la cible minimale de 5 p. 100 :

- Seize marchés ont été attribués à des entreprises autochtones en 2023-2024.
- Les agents d'approvisionnement ont reçu une formation sur la façon d'attribuer des marchés réservés aux entreprises autochtones et les raisons qui motivent cette attribution.
- Les agents ont également reçu pour consigne de promouvoir l'utilisation de marchés réservés auprès des clients lorsque l'équipe recevait des demandes d'approvisionnement.
- Les agents d'approvisionnement ont activement recherché des fournisseurs autochtones dans le cadre d'arrangements en matière d'approvisionnement pour des services professionnels et d'offres à commandes principales et nationales, où il est permis de sélectionner des fournisseurs précis à partir de listes préapprouvées.

Les clients sont davantage sensibilisés aux marchés réservés et à la possibilité de les inclure dans les appels d'offres. À mesure que cet effort de sensibilisation se poursuit, la CISR devrait continuer à atteindre, voire à dépasser, sa cible de 5 p. 100.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [Faits saillants des états financiers](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues et réelles du ministère de l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2026-2027.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 5 : Dépenses réelles de trois exercices pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Le tableau 5 indique la somme d'argent dépensée par la CISR au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de sa responsabilité essentielle et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilité essentielle et services internes	Budget principal des dépenses 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2023-2024	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	266 092 619	292 479 239	<ul style="list-style-type: none"> • 2021-2022 : 189 825 352 • 2022-2023 : 212 091 057 • 2023-2024 : 253 103 632
Total partiel	266 092 619	292 479 239	<ul style="list-style-type: none"> • 2021-2022 : 189 825 352 • 2022-2023 : 212 091 057 • 2023-2024 : 253 103 632
Services internes	65 609 405	84 793 009	<ul style="list-style-type: none"> • 2021-2022 : 74 426 707 • 2022-2023 : 73 386 852 • 2023-2024 : 88 152 882
Total	331 702 024	377 272 248	<ul style="list-style-type: none"> • 2021-2022 : 264 252 059 • 2022-2023 : 285 477 909 • 2023-2024 : 341 256 514

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

L'augmentation du budget principal des dépenses pour l'exercice 2023-2024 reflète l'annonce faite par le gouvernement dans le budget de 2022 concernant le financement permanent accru de 150 millions de dollars par année. Le financement supplémentaire temporaire de 87 millions de dollars sur deux ans, qui a débuté en 2023-2024, est également inclus. La hausse des autorisations totales disponibles pour 2023-2024 est principalement attribuable à l'incidence des paiements rétroactifs et des primes à la signature des conventions collectives.

La CISR a connu une croissance notable au cours des dernières années. Les dépenses réelles ont augmenté de 8 p. 100 en 2022-2023, et de 20 p. 100 en 2023-2024, principalement à cause de la hausse des dépenses liée au traitement d'un nombre record de demandes d'asile et de demandes liées à l'immigration.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 6 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Le tableau 6 indique la somme d'argent que la CISR prévoit dépenser au cours des trois prochains exercices pour s'acquitter de sa responsabilité essentielle et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilité essentielle et services internes	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	267 736 349	219 273 526	216 596 809
Total partiel	267 736 349	219 273 526	216 596 809
Services internes	66 771 710	61 819 289	61 462 777
Total	334 508 059	281 092 815	278 059 586

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Les dépenses prévues pour l'exercice 2024-2025 reflètent la dernière année du financement supplémentaire sur deux ans prévu dans le budget de 2022. Cet investissement témoigne des efforts que la Commission comptait déployer pour accroître sa capacité à répondre à la hausse prévue du nombre de demandes d'asile.

Les dépenses prévues pour les exercices 2025-2026 et 2026-2027 reflètent les autorisations permanentes établies dans le cadre du budget de 2022. Ce financement ne reflète pas l'augmentation potentielle des autorisations proposée dans le budget fédéral de 2024.

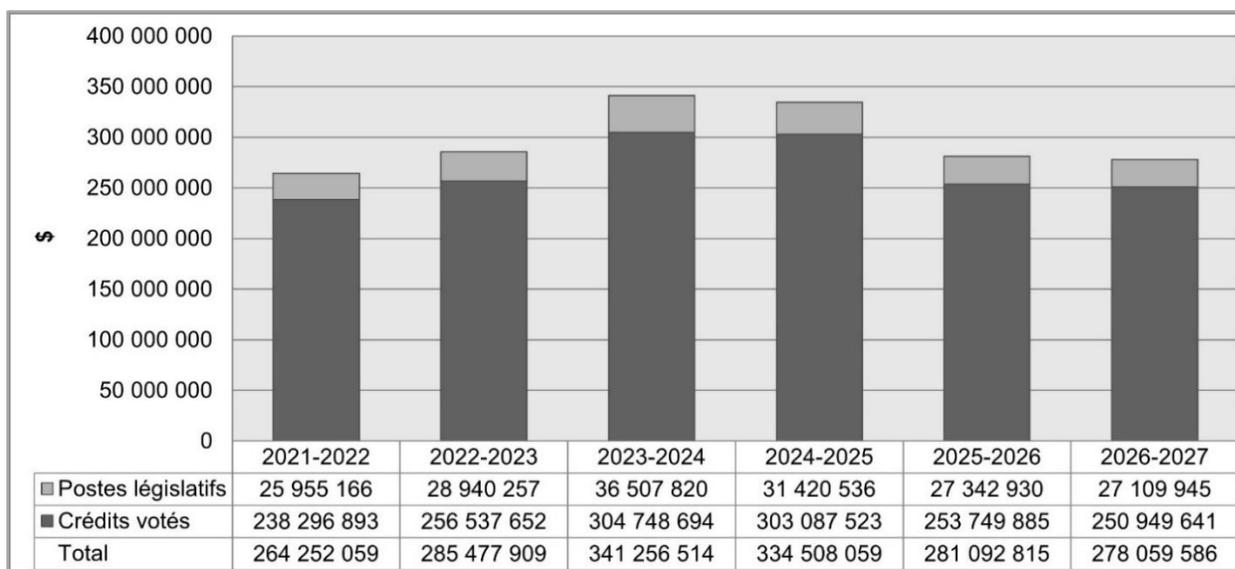
Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à sa responsabilité essentielle et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consulter les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2026-2027.



Version texte du graphique 1

Exercice financier	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2021-2022	25 955 166	238 296 893	264 252 059
2022-2023	28 940 257	256 537 652	285 477 909
2023-2024	36 507 820	304 748 694	341 256 514
2024-2025	31 420 536	303 087 523	334 508 059
2025-2026	27 342 930	253 749 885	281 092 815
2026-2027	27 109 945	250 949 641	278 059 586

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Le graphique des tendances en matière de dépenses ministérielles illustre les dépenses prévues et réelles de la CISR au fil du temps. Les données concernant les dépenses réelles de l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2023-2024 et les dépenses prévues de l'exercice 2024-2025 à l'exercice 2026-2027 reposent sur les autorisations approuvées et sont réparties entre les dépenses législatives et les dépenses votées.

Les dépenses législatives réelles pour l'exercice 2023-2024 affichent une hausse importante, qui est principalement attribuable à deux facteurs. D'abord, la hausse reflète la première année de financement temporaire fournie en réponse à l'augmentation du nombre de cas reçus, comme l'indique l'annonce formulée dans le budget de 2022. Ensuite, elle s'explique aussi par les paiements rétroactifs uniques et les primes à la signature des nouvelles conventions collectives.

La diminution prévue des dépenses à compter de l'exercice 2025-2026 découle de la fin du financement supplémentaire temporaire annoncé dans le budget de 2022 et des répercussions différentielles de l'initiative de recentrage des dépenses gouvernementales prévue dans le budget de 2023. Ce financement prévu ne reflète pas la volonté, annoncée récemment dans le budget fédéral de 2024, d'alléger la pression accrue exercée sur le système d'octroi de l'asile.

Pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de la CISR, consulter les [Comptes publics du Canada](#).

Faits saillants des états financiers

Les [états financiers](#) de la CISR (audités ou non) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 sont publiés sur le site Web du ministère.

Tableau 7 : État condensé des résultats (audité ou non) terminé le 31 mars 2024 (en dollars)

Le tableau 7 résume les charges et les revenus pour l'exercice 2023-2024 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2023-2024	Résultats prévus 2023-2024	Différence (réels moins prévus)
Total des charges	389 553 190	372 598 117	16 955 073
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	389 553 190	372 598 117	16 955 073

Les renseignements sur les résultats prévus pour l'exercice 2023-2024 proviennent de [l'état des résultats prospectif et des notes de l'exercice 2023-2024](#) de la CISR.

Le tableau 8 résume les charges et les revenus réels affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2023-2024	Résultats réels 2022-2023	Différence (2023-2024 moins 2022-2023)
Total des charges	389 553 190	318 136 517	71 416 673
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	389 553 190	318 136 517	71 416 673

Tableau 9 : État condensé de la situation financière (audité ou non) au 31 mars 2024 (en dollars)

Le tableau 9 fournit un résumé des passifs (ce qu'il doit) et des actifs (ce qu'il possède) du ministère, qui aident à déterminer la capacité de celui-ci à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2023-2024)	Exercice précédent (2022-2023)	Différence (2023-2024 moins 2022-2023)
Total du passif net	47 781 508	40 641 658	7 139 850

Renseignements financiers	Exercice en cours (2023-2024)	Exercice précédent (2022-2023)	Différence (2023-2024 moins 2022-2023)
Total des actifs financiers nets	32 089 116	26 429 092	5 660 024
Dette nette du ministère	15 692 392	14 212 566	1 479 826
Total des actifs non financiers	30 818 367	32 060 513	(1 242 146)
Situation financière nette du ministère	15 125 975	17 847 947	(2 721 972)

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2026-2027.

Tableau 10 : Ressources humaines réelles pour la responsabilité essentielle et les services internes

Le tableau 10 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, lesquels sont associés à la responsabilité essentielle et aux services internes de la CISR pour les trois derniers exercices.

Responsabilité essentielle et services internes	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2023-2024
Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	1 557	1 718	1 918
Total partiel	1 557	1 718	1 918
Services internes	471	451	477
Total	2 028	2 169	2 395

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

La hausse du nombre réel d'équivalents temps plein à la CISR de l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2023-2024 découle principalement des ressources supplémentaires dont la Commission a eu besoin pour traiter un plus grand nombre de demandes d'asile.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la CISR sont accessibles dans l'InfoBase du GC.

Tableau 11 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes

Le tableau 11 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein réels, pour la responsabilité essentielle et les services internes de la CISR au cours des trois prochains

exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilité essentielle et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2024-2025	Équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027
Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	2 039	1 710	1 702
Total partiel	2 039	1 710	1 702
Services internes	454	426	426
Total	2 493	2 136	2 128

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La hausse continue du nombre d'équivalents temps plein prévus pour l'exercice 2024-2025 reflète la dernière année du financement temporaire annoncé dans le budget de 2022 pour traiter l'augmentation anticipée du nombre de demandes d'asile au cours d'une période de deux ans (exercices 2023-2024 et 2024-2025).

À compter de l'exercice 2025-2026, le nombre d'équivalents temps plein prévus à la CISR devrait diminuer en raison de la fin du financement temporaire. Cette diminution ne tient pas compte des ajustements potentiels annoncés dans le budget fédéral de 2024 pour maintenir l'intégrité et l'équité du système d'octroi de l'asile.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre(s) de tutelle : L'honorable Marc Miller

Administrateur général : Manon Brassard, présidente et première dirigeante

Portefeuille ministériel : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté

Instrument habilitant : [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#)

Année de constitution ou de création : 1989

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto, Édifice Canada
344, rue Slater, 12^e étage
Ottawa (Ontario), K1A 0K1
Canada

Pour d'autres coordonnées, consultez la page Web [Contactez-nous](#).

Suivez la CISR sur [X \(Twitter\)](#), [Facebook](#) ou [LinkedIn](#).
Site Web : ciss-irb.gc.ca

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de la CISR :

- [Analyse comparative entre les sexes Plus](#)
- [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Définitions

analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA+])

Outil analytique servant à soutenir l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives et à évaluer les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur divers ensembles de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. L'ACS Plus est un processus permettant de comprendre qui est touché par l'occasion ou l'enjeu évalué par l'initiative, d'établir comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées ainsi que de déterminer et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, les handicaps, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Organisation qui, aux fins de l'Annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement au moins 5 p. 100 de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

équivalent temps plein (ETP) (full-time equivalent [FTE])

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement dans le [discours du Trône du 23 novembre 2021](#) : bâtir un présent et un avenir plus sains, faire croître la croissance d'une économie plus résiliente, mener une action climatique audacieuse, travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion, avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation et lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons ont été dégagées.

répertoire des programmes (program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie à un ministère, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.